



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

# MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE LA MISE À L'EAU DU GRAND LARGE



DIAGNOSTIC / ESQUISSE - DOCUMENT V2 - AVRIL 2020

Atelier UO  
13 rue de Belfort  
69004 LYON  
tel : 04 72 00 27 24  
ptetaz@urbis-et-oribi.fr [www.urbi-et-oribi.fr](http://www.urbi-et-oribi.fr)



urbis&oribi

# SOMMAIRE

<b>A/ DIAGNOSTIC</b>	<b>3</b>
<b>1- SITUATION</b>	<b>4</b>
<b>2 - GENÈSE DU BASSIN</b>	<b>5</b>
<b>3-STRUCTURE DU SITE</b>	<b>6</b>
<b>4-CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>8</b>
<b>5-LE MILIEU ÉCOLOGIQUE</b>	<b>9</b>
<b>6- LES USAGES</b>	<b>10</b>
<b>7-LES RÉSEAUX</b>	<b>12</b>
<b>8-PROGRAMMATION</b>	<b>13</b>
<b>B/ ESQUISSES</b>	<b>14</b>
<b>1-SCÉNARIO 1</b>	<b>15</b>
<b>2-SCÉNARIO 2</b>	<b>24</b>
<b>3-REFERENCES</b>	<b>32</b>

# DIAGNOSTIC

# 1- SITUATION

Situé sur les communes de Décines-Charpieu et Meyzieu, à l'est de la métropole lyonnaise, le bassin du Grand Large est un lac artificiel de 137 hectares. Construit au 19<sup>ème</sup> siècle dans la continuité du canal de Jonage pour alimenter la centrale hydroélectrique de Cusset à Villeurbanne, il s'agit aujourd'hui d'un lieu privilégié par les usagers de l'agglomération lyonnaise, fortement plébiscité par les pêcheurs pour la pêche au brochet notamment.

## L'ANNEAU BLEU : DES ESPACES NATURELS ET DE LOISIRS À PROXIMITÉ DE LA VILLE

L'Anneau Bleu constitue une importante démarche de valorisation du site du Rhône amont.

A l'est de l'agglomération lyonnaise, le secteur Rhône amont s'étire sur 3000 ha aux abords des canaux de Miribel et de Jonage. Le site remplit de nombreuses fonctions stratégiques pour la métropole : alimentation en eau potable, protection contre les crues du Rhône, patrimoine naturel, espaces de loisirs, production d'hydroélectricité, etc.

Le secteur Rhône amont se transforme et s'aménage dans le respect des grandes fonctions majeures du territoire. Plusieurs opérations d'envergure ont été réalisées par un partenariat public :

- création du parc naturel de la Feysinne et du parc de saint-Claire,
- valorisation de la réserve naturelle de Crepieux Charmy (1ère source d'eau potable du Grand Lyon),
- requalification et développement du Grand Parc de Miribel Jonage,
- désenvasement du Grand Large et création de la promenade d'Herbens,
- aménagement des berges du canal de Jonage,
- construction de la passerelle de Décines.

## LE GRAND LARGE UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Le positionnement stratégique du bassin du Grand Large, à proximité de la Rocade Est (N346) et de la voie ferrée en direction de l'aéroport Saint-Exupéry entre autres, lui offre une visibilité et une bonne desserte contribuant à sa fréquentation.

Également accessible par le tramway T3, qui établit la liaison entre la gare Part-Dieu et Meyzieu, ainsi que par divers bus, le secteur reste bien desservi en transports en commun.

Le plan d'eau du Grand Large a une vraie vocation nautique et halieutique. On y trouve une dizaine de clubs de voile un club d'aviron et un club de kayak. Cette prépondérance des activités nautiques s'inscrit en complément du lac des Eaux Bleues qui compte de nombreuses plages pour la baignade.



Extrait du Plan guide de l'anneau bleu - Grand Lyon & Grand Parc de Miribel-Jonage

## 2- GENÈSE DU BASSIN DU GRAND LARGE

### UNE HISTOIRE ÉVOLUTIVE AVEC L'AMÉNAGEMENT DU RHÔNE

1880



1840

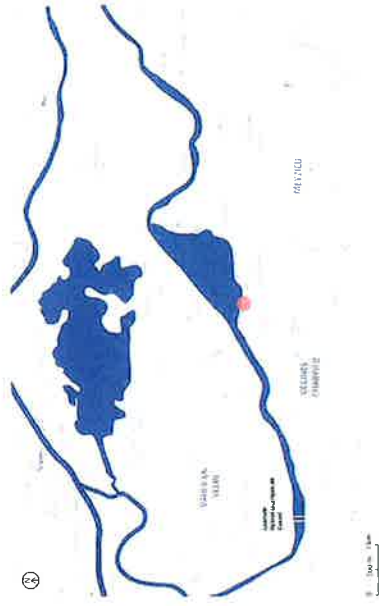


Le réservoir du Grand large est créé lors d'un immense chantier qui voit le jour à la fin du 19ème siècle dans le but de répondre aux besoins d'énergie électrique croissants, liés à l'essor des industries de la région lyonnaise.

Le développement de l'énergie hydraulique apparaît comme une réponse à ce besoin en énergie et se matérialise par la déviation du Rhône sur une distance de 19 km en amont de Lyon et l'implantation, entre 1894 et 1899, de la centrale hydroélectrique de Cusset à Villeurbanne. A l'époque la plus grande au monde, l'usine participe fortement au développement économique de la région lyonnaise.

Ce projet a pour objectif d'utiliser une force motrice capable de produire de l'énergie électrique rentable en grande quantité. La dérivation du Rhône, aujourd'hui l'actuel canal de Jonage, est créée pour alimenter l'usine ainsi que pour assurer la continuité de la navigation. Elle s'accompagne de la construction d'un ouvrage de garde, le barrage de Jonage, destiné à réguler le débit du canal.

Aujourd'hui



1950



Alimenté par le canal de Jonage, le bassin du Grand Large, d'une superficie de 137 hectares, a été aménagé en tant que réservoir compensateur de l'usine afin de stocker l'eau et réguler le débit en aval du Rhône, selon les besoins en électricité. Le déversoir de sécurité d'Herbens évacue les trop-pleins vers le Rhône.

Une période de modernisation de l'usine a lieu entre 1933 et 1952 et permet de faire de l'usine hydroélectrique de Cusset l'une des plus importantes de France. Aujourd'hui considérée comme patrimoine industriel de Villeurbanne, l'usine est encore en activité. Le réservoir du Grand Large à quant à lui perdu sa fonction première d'aménagement hydroélectrique pour laisser place aux activités de loisirs, de même que le barrage de Jonage dont le rôle, désormais secondaire, permet d'ajuster le débit du canal.

# 3- STRUCTURE DU SITE

## DES ESPACES CONTRAINTS MAIS UN ACCÈS PUBLIC PRIVILÉGIÉ A L'EAU

Le périmètre d'étude couvre environ 3.5 hectares. Il est situé le long des rives du Grand Large, sur la commune de Décines-Charpieu. Traversé de part et d'autre par la rocade est (RN 346) et bordé par la voie ferrée en direction de l'aéroport Saint-Exupéry, il se compose de plusieurs espaces bien définis.

Bien que contraint c'est un espace de contact privilégié avec l'eau à l'échelle du site du Grand Large. Les berges sont pour la plus part difficilement accessibles ou privatisées par les nombreux club de voiles ou canoë, notamment à l'Est du site sur Decines et Charpieu.

## UNE STRUCTURE BI-PARTITE

La rocade coupe le site en 2. Une passerelle piétonne permet de relier à l'arrière un espace relictuel bordé par la rocade, la voie ferrée et le tissu pavillonnaire.

### En bordure du grand large 3 séquences paysagères se distinguent :

- La zone d'accueil, entrée principale du secteur et voie d'accès à la seule mise à l'eau publique du bassin du Grand Large qui compte un grand nombre de mises à l'eau privées ;
- > un espace contraint par la topographie et fortement dégradé par la pression des différents usagers

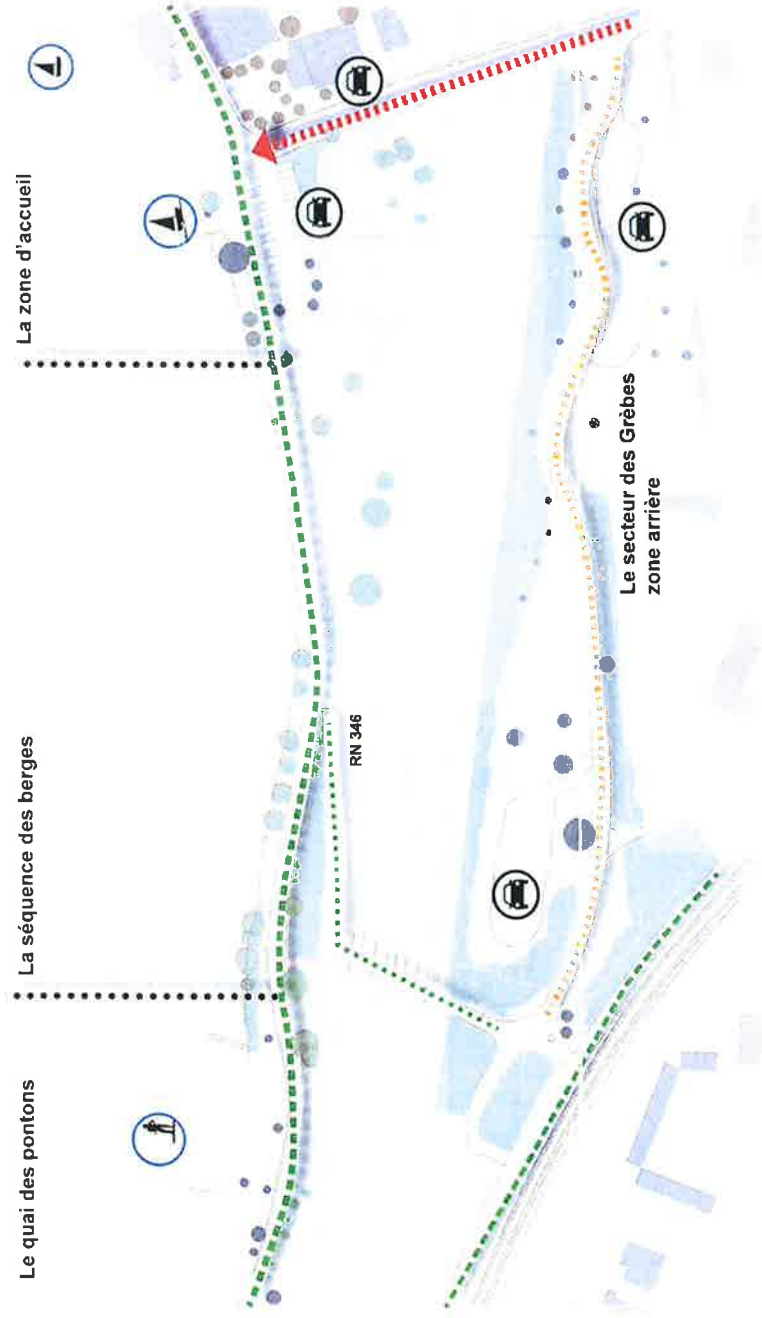
- Les berges qui s'étendent le long du bassin par le biais de voies réservées aux modes doux et/ou partagées avec les véhicules motorisés
- > un espace assez monotone, une végétation peu diversifiée et peu développée

- Le quai des pontons, dont la fonction première est liée au fauconnage, constitue une vaste plateforme prolongée par un espace arboré le long du bassin, un ponton de pêche ainsi que les vestiges d'un autre ponton.
- > un espace sans qualité, prépondérance des surfaces imperméables, végétation peu présente

### Le secteur des 'Grèbes' - zone arrière :

Le second espace, plus résiduel, au caractère naturel se trouve entre la rocade et le tissu pavillonnaire. Ce secteur est relié aux berges par une passerelle piétonne traversant la rocade. Le chemin des Grèbes dessert 2 poches de stationnement dont la première est de 30 places. Ce milieu était certainement à vocation agricole autrefois comme en témoigne la permanence de prairies et de haies.

- > un espace peu qualifié, une prépondérance de la voiture, une vocation récréative peu affirmée



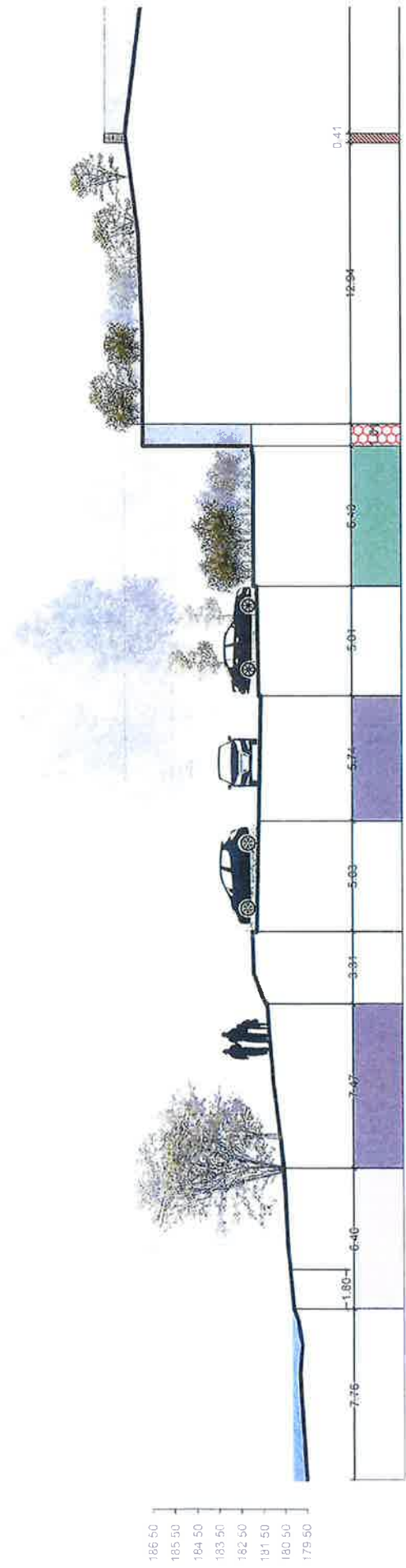
Axe routier d'accès au site

Voie partagée

Voie verte



### 3- STRUCTURE DU SITE



COUPE - le secteur d'accueil

# 4 - CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE L'HABITAT DE LA MÉTROPOLE DE LYON

- ..... Secteur de la mise à l'eau
- Zone URi
- Zone URc
- Zone UL
- Zone N
- Zone AU2
- ..... Cheminement à préserver



Carte - extrait du PLUH

Le site est classé en zone N2, zone naturelle et forestière, bordée par des zones URc et URi. Les zones URc et URi sont des zones urbaines à dominante résidentielle. Elles regroupent des résidences et des zones d'habitat collectif mais également des zones d'habitat intermédiaire et individuel, de type maison de ville ou petit collectif. Elles comprennent également des commerces et de l'activité qui se développent le long des axes structurants du secteur.

La zone N2 correspond « aux espaces sensibles au regard de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ». Ces espaces doivent être protégés de tout usage, affectation des sols, construction ou encore activité qui ne serait pas compatible avec leur qualité.

Le secteur de la mise à l'eau est également traversé par des cheminements piétons et cycles dont la fonction est à préserver. Ils correspondent au chemin de Contre-Halage qui se déploie autour du bassin du Grand Large ainsi qu'au chemin piétons et cycles longeant la voie ferrée. L'adaptation de leur tracé est possible.

## UNE ZNIEFF DE TYPE 1

Le Bassin du Grand Large est repéré comme ZNIEFF de type 1, (secteur de 200ha) Sa faune avec en particulier de nombreux odonates, des oiseaux, des poissons dont une grande concentration de brochet, sa flore avec la présence bien que relictuel de boisement des frênes et d'aulnes, d'herbiers aquatiques participent à composer un éco-système singulier.

ZNIEFF de type 1 - Bassin du Grand large

«Le plan d'eau du Grand Large a été créé par mise en eau d'une dépression marécageuse lors de la création du canal de Jonage (en 1900 environ). Il a longtemps présenté un fort intérêt ornithologique, désormais occulté par celui des plans d'eau de Miribel-Jonage, plus vastes. Certains espèces apprécient néanmoins encore le Grand Large lors des migrations (guillemots, canards marins, Grèbe huppé...). Les roselières et herbiers aquatiques semblent avoir beaucoup régressé durant ces dernières décennies, mais les quelques massifs qui subsistent conservent un intérêt pour les oiseaux nicheurs ou les poissons.»



Carte - ZNIEFF de Type 1 du Grand Large



## 5 - LE MILIEU ÉCOLOGIQUE

### UN MILIEU SINGULIER MAIS FORTEMENT ANTHROPISE

Il s'agit d'un réservoir de biodiversité regroupant une diversité d'espèces importantes et des formations végétales particulières dont de grands herbiers aquatiques, très prisé par les brochets notamment. Les herbiers aquatiques servent d'abri aux poissons pour se reproduire et ils nourrissent certains oiseaux.

*Ces herbiers sont régulièrement fauchés, pour stopper la prolifération des algues et faciliter la navigation*



### UNE VÉGÉTATION VIEILLISANTE ET DÉGRADÉE, DES BERGES ÉRODÉES

En berge, alternent différentes formations végétales : roselière (phragmites), des ronciers et des fourrés de prunelliers et aubépines, des palouzes. Quelques rares saules et aulnes, ponctuent la berge. Des espèces horticoles sont également présentes côté rocade. Le milieu sous la pression d'une fréquentation importante est très dégradé. Les berges en particulier, souvent peu larges, présentent des espaces dégradés par le piétinement. Des enrochements sur la séquence centrale ont été mise en œuvre. Pour autant la berge semble très érodée avec des atterrissements très abrupts.

Les essences arborés semblent par ailleurs avoir souffert de la sécheresse, de nombreux sujets présentent des cimes desséchées. La présence de renouée du japon, plante exotique très envahissante est à signaler sur les berges du site.

### ORIENTATIONS

- > restaurer les milieux végétaux (berges et talus) en favorisant des espèces indigènes et protéger la végétation en rive (restauration des milieux et mise en défens de ceux-ci?)
- > structurer l'accès aux rives pour protéger les secteurs les plus fragiles
- > entrayer la propagation de la renouée du japon
- > diminuer l'empreinte des revêtements perméables
- > diversifier les milieux végétaux (roselière, cordon de frênes et aulnes...)

# 6 - LES USAGES

## DES USAGES DIVERSIFIES MAIS PARFOIS ANTAGONISTES

Hors les activités nautiques qui se développent à l'Est et à l'Ouest du site, grévant l'accès aux berges pour le grand public et les pêcheurs, le site concentrent des usagers aux profils variées :

### le 'Paradis des pêcheurs'

La pêche constitue bien l'activité la plus emblématique du Grand Large, pour cause c'est un des meilleurs spot à brochets de France. Le plan d'eau a été classé en zone de frayère - le lieu où se reproduisent les poissons- pour le brochet par arrêté préfectoral en 2013. En effet, les herbiers aquatiques abondants garantissent des caches idéales pour la ponte, mais aussi pour la chasse.  
Un parcours de pêche de nuit à la carpe est également à noter.

*« Il y a des gens qui pêchent la carpe quand il n'y a pas trop d'aigues en début et en fin de saison. Certains viennent d'Angleterre, Belgique, Allemagne. J'ai des clients qui pêchent la friture avec leurs enfants. Et puis il y a ceux qui pêchent en bateau le camassier, brochet, perche. »*

### Les promeneurs et cyclistes de la voie verte

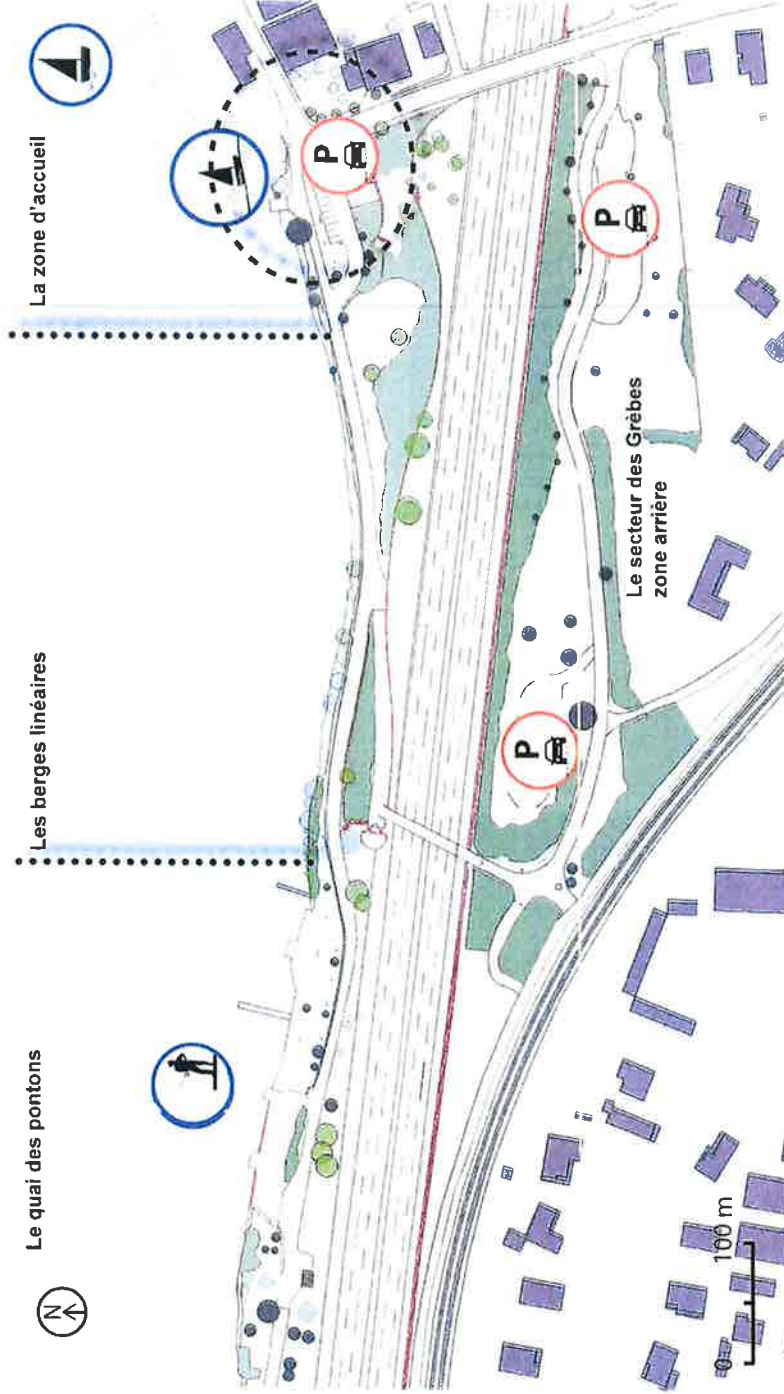
La voie verte bordant le plan d'eau est un itinéraire majeur à l'échelle de l'agglomération. Elle est toutefois partagée par de nombreux usagers : piétons, cycles, véhicules motorisés. La circulation aux véhicules motorisés est prohibée après la barrière néanmoins certains contournent cette interdiction.

### Le public du restaurant 'Au Grand Large'

Le restaurant 'Au Grand Large' dont la terrasse s'ouvre vers le plan d'eau est très attractif. Il génère un important trafic. Le petit parking adjacent est souvent totalement saturé à la belle saison. Les automobilistes stationnent à l'arrière (parking des Grèbes) et le long de la rue Francisco Ferrer

## UN SITE CONTRAINT, DES ACCÈS A L'EAU PEU AISES

Une seule mise à l'eau publique se trouve sur le site, elle est cependant étroite et mal dimensionnée, et pose problème notamment lors des périodes d'ouverture de la pêche, de fin avril à fin janvier, lorsque la fréquentation est importante (10 véhicules remorque par jour en moyenne, une centaine lors des jours d'affluence notamment lors de l'ouverture de



# 6 - LES USAGES

la pêche)  
 Les bateaux (taille moyenne de 4/5 m) peuvent difficilement accéder à la mise à l'eau à l'heure actuelle.  
 - Les pompiers n'ont pas leur propre rampe, l'accès des secours pose donc problème

## UNE FORTE PRESSION, DES USAGES PARFOIS ANTAGONISTES

Le site semble souffrir de son attrait.

Stationnement, espaces d'accès en berge, tout semble sous dimensionné au regard des besoins des divers usagers. Les milieux sont de fait très dégradés et la qualité d'accueil est bien en de-ca des besoins.

Le stationnement :

- Le parking de « l'aire d'accueil » : trop petit, mal dimensionné, mal adapté aux véhicules avec remorque et ne peut pas répondre aux attentes de tous les usagers présents sur le site. usagers du Grand Large, du restaurant, restaurateur... (stationnement sauvage qui réduit l'espace et la continuité des voies dédiées aux piétons et cycles + accès secours compliqué lorsque beaucoup de monde) et ne répond pas notamment aux attentes spécifiques des pêcheurs qui utilisent ce parking du fait de sa proximité avec la mise à l'eau : place de stationnement trop étroites, pas d'aire de retournement = pas adaptée aux véhicules à remorques  
 - Un parking se trouve à l'entrée du site : spacieux mais non organisé. Il est à exploiter

L'accueil du public, les espaces de repos

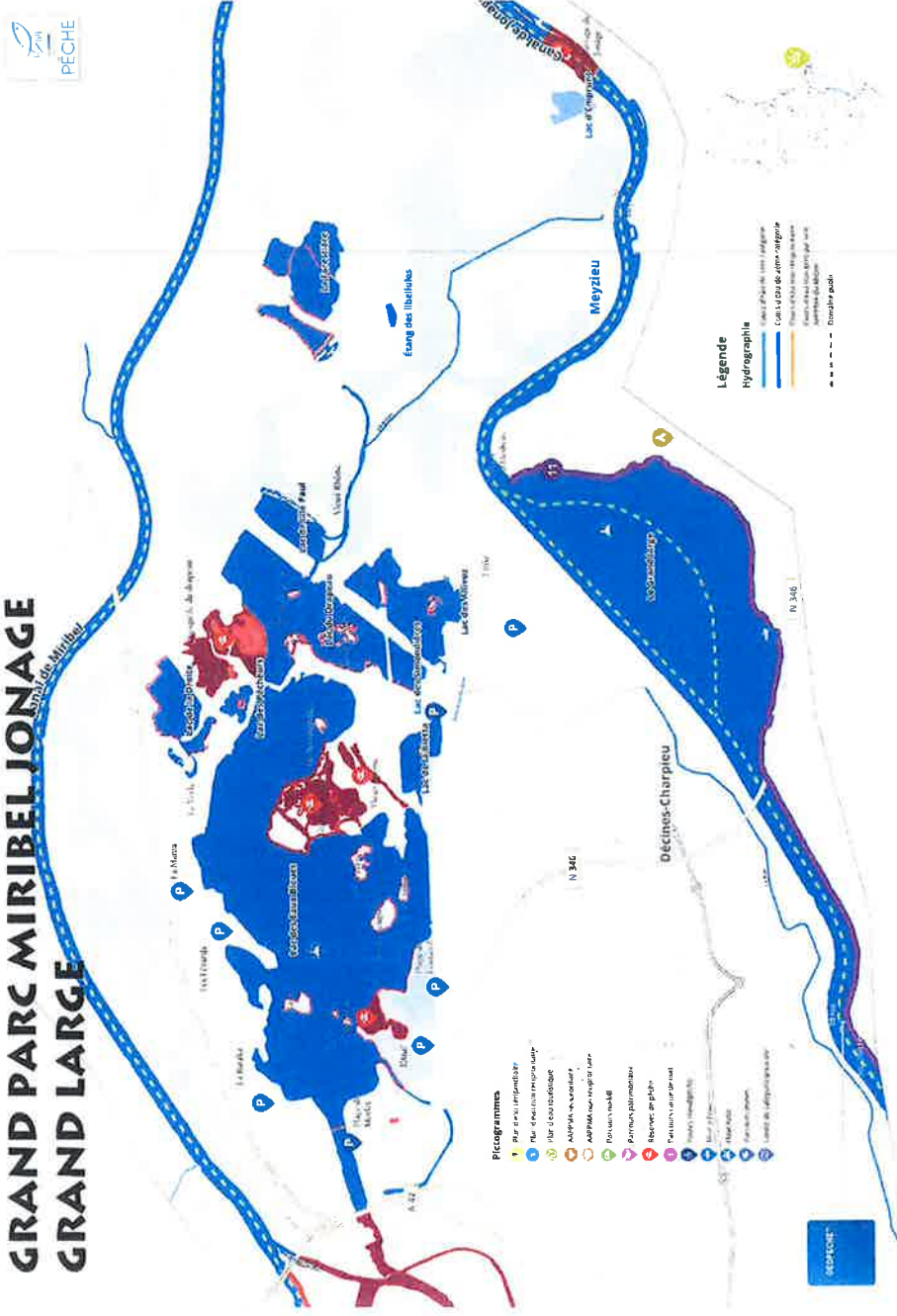
Les pêcheurs mais également le grand public, au delà d'un accès à l'eau cherche des aménités sur le site pour se reposer, profiter du site ou se restaurer. Les bancs et tables de pique-nique sont quasi inexistantes.

## ORIENTATIONS

A l'échelle du site

- > Renforcer la qualité d'accueil du site pour tous les usagers et conforter la dimension piétonne et récréative du site
- > Améliorer la dimension écologique du site, en diversifiant les milieux et en stabilisant les berges
- > Valoriser, diversifier les accès à l'eau en fonction des usagers
- > Renforcer le lien entre les berges et le secteur des 'Grèbes à l'arrière
- > Améliorer la gestion du stationnement, diminuer son impact notamment sur l'entrée du site, limiter l'accès des véhicules à la voie verte
- > Renouveler la signalétique, développer un parcours de découverte pédagogique ?

## GRAND PARC MIRIBELJONAGE Canal de Miribel



CARTE - FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES (FDPMA)  
 >> Le Grand Large: 137 ha / 2ème catégorie / 4 cannes / Domaine publique

# 7 - LES RÉSEAUX



PLAN DES RÉSEAUX EXISTANTS 1/1000°

# 8 - LA PROGRAMMATION

## LES ELEMENTS DE LA COMMANDE

- >> Deux scénarii d'aménagement comprenant impérativement les éléments suivants :
  - o Une mise à l'eau dimensionnée pour la mise à l'eau simultanée de 2 bateaux de pêche ou d'un bateau de secours.
  - o Un quai d'amarrage pour amarrer 3 bateaux et mettre à l'eau les float-tubes
  - o Un ponton de pêche PMR
  - o Un ponton de pêche
  - o Un ponton sécurisé permettant d'amarrer en permanence un Bateau Polyvalent de Secours (BPS) d'environ 12m du SDMIS.
  - o Le réaménagement des parkings existants pour accueillir des véhicules attelés ou non ainsi qu'une place pour un véhicule de secours attelé
  - o L'aménagement d'une aire de retournement pour véhicules attelés
  - o L'implantation de mobiliers urbains (WC, point d'eau, poubelles, panneaux d'informations, panneaux signalétiques, tables de pique-nique, bancs)
  - o Des aménagements écologiques pour la faune piscicole

## ORIENTATIONS GÉNÉRALES

### La zone d'accueil

- > Revaloriser la zone d'accueil comme entrée principale du site,
- > Renforcer la dimension halieutique et récréative du site (pontons de découverte,...)
- > Améliorer les accès à l'eau, en renforçant la présence végétale en berge
- > Améliorer la gestion du stationnement, diminuer son impact notamment sur l'entrée du site
- > Restaurer les milieux végétaux en berge
- > Repenser la signalétique, voir développer des stations d'interprétation

### Le quai des 'Pontons'

- > Requalifier l'espace, pour renforcer les aménités et l'ombrage
- > Renouveler la végétation, diversifier les milieux écologiques
- > Valoriser les accès à l'eau

### La séquence de berges linéaires

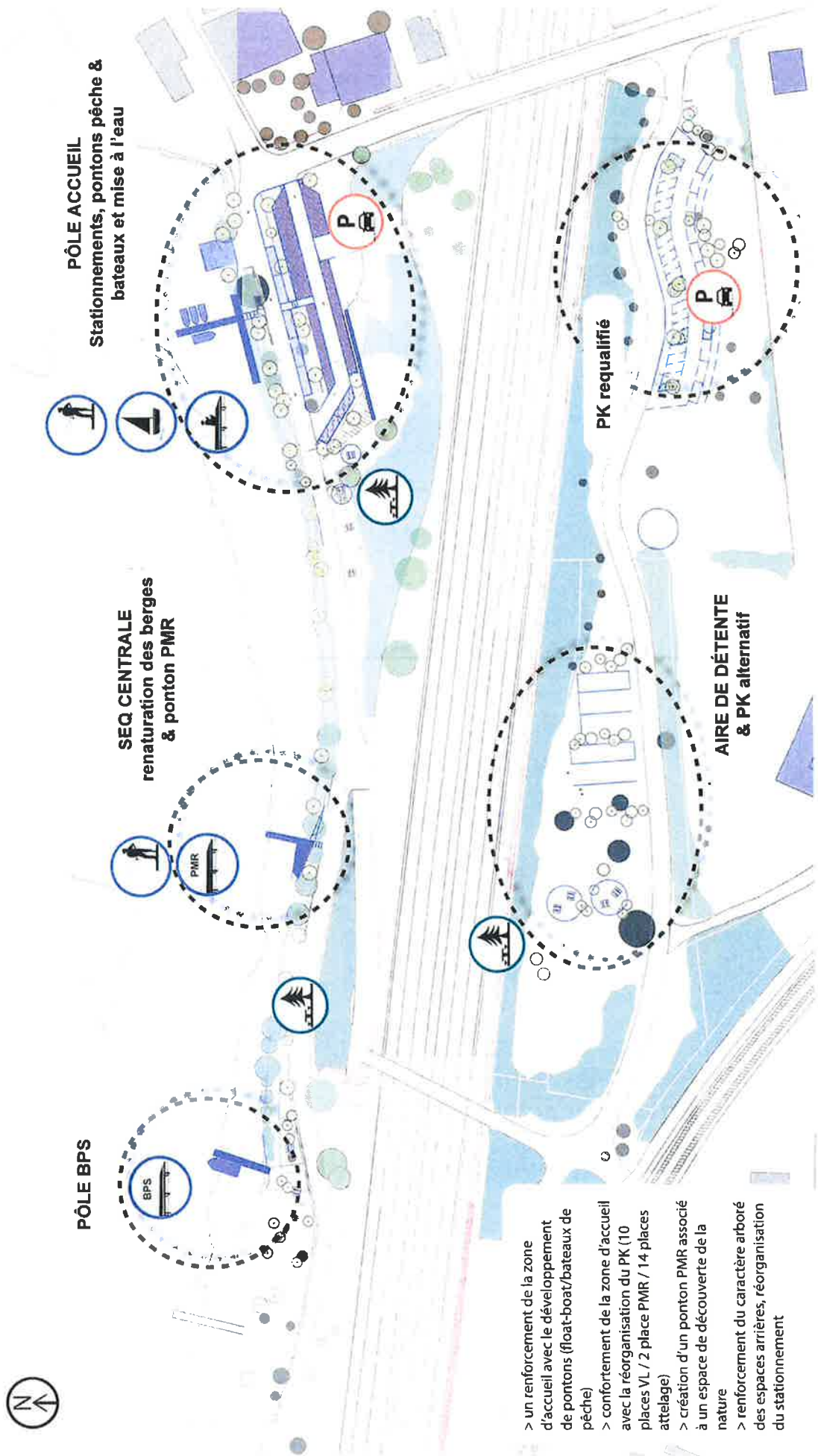
- > Diversifier, restaurer les milieux végétaux
- > Renouveler la végétation vieillissante, et supprimer les essences non indigènes (cyprès d'Arizona) en limite, côté rocade
- > Développer des accès ponctuels aux berges
- > Réduire l'emprise de la voie roulante en enrobé (?)

### Le secteur des Grèbes (zone arrière)

- > Conforter la dimension récréative de cet espace (espace détente et pique-nique)
- > Organiser le stationnement, et diminuer l'impact du stationnement à l'échelle du site
- > Conforter la présence végétale, en écho à l'organisation agricole ancienne (hale bocagères, prairies,...)

# ESQUISSES

# SCÉNARIO 1 / PLAN GLOBAL



- > un renforcement de la zone d'accueil avec le développement de pontons (float-boat/bateaux de pêche)
- > confortement de la zone d'accueil avec la réorganisation du PK (10 places VL / 2 place PMR / 14 places attelage)
- > création d'un ponton PMR associé à un espace de découverte de la nature
- > renforcement du caractère arboré des espaces arrière, réorganisation du stationnement

Echelle : 1/1000°

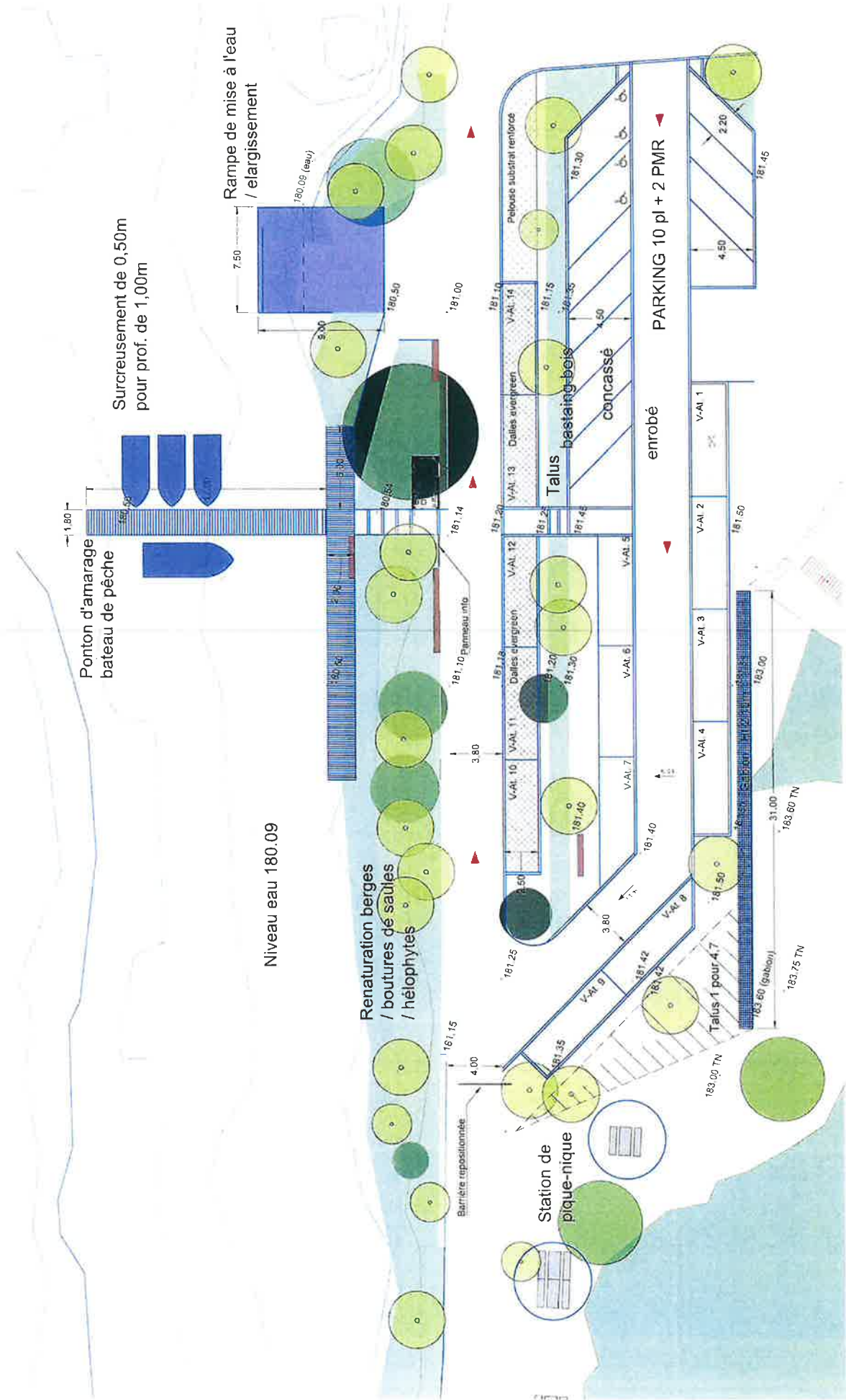
# SCÉNARIO 1 / LE PÔLE D'ACCUEIL / PLAN D'ÉTAT DES LIEUX



Echelle : 1/250°



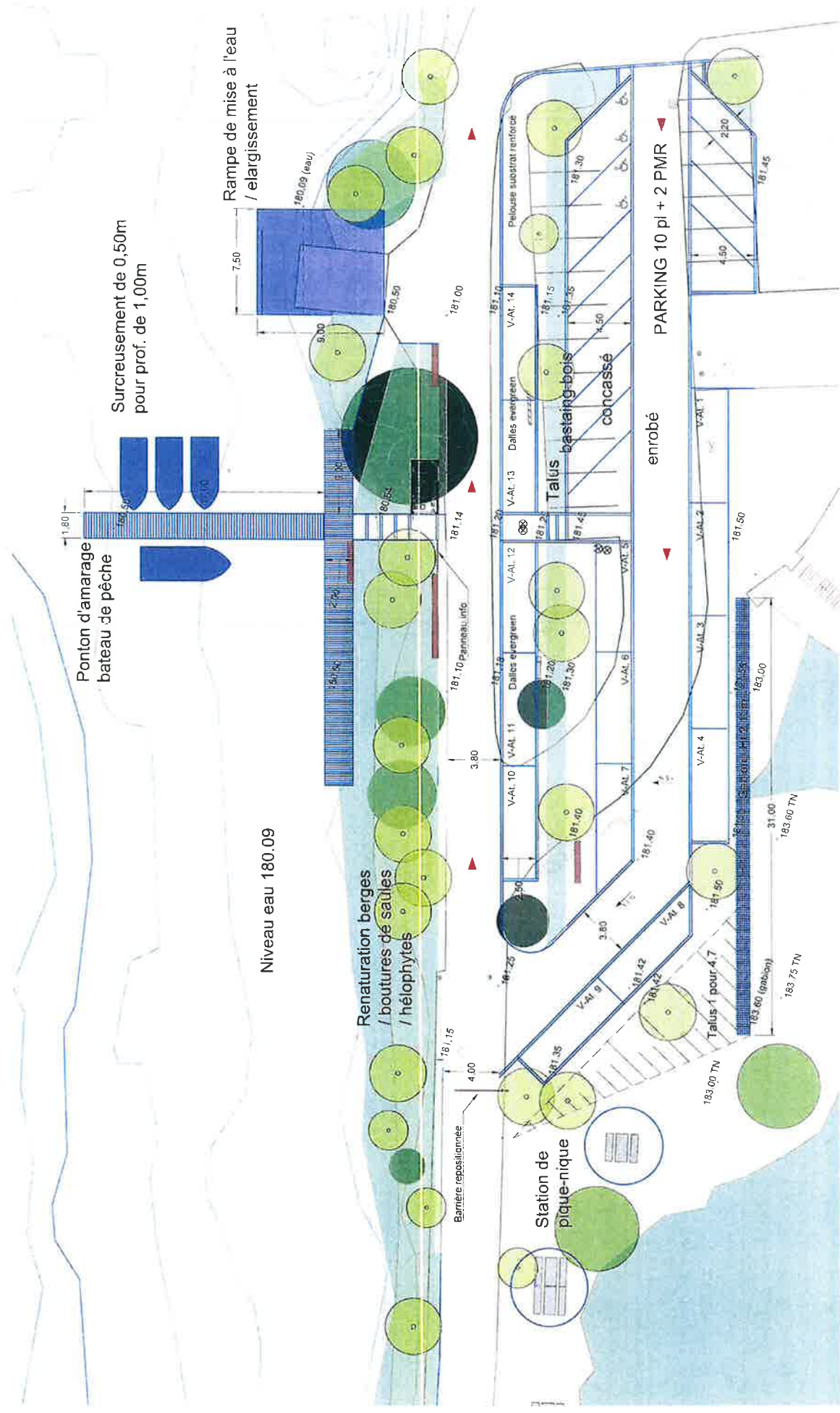
# SCÉNARIO 1 / LE PÔLE D'ACCUEIL / PROJET



Niveau eau 180.09

Echelle : 1/250°

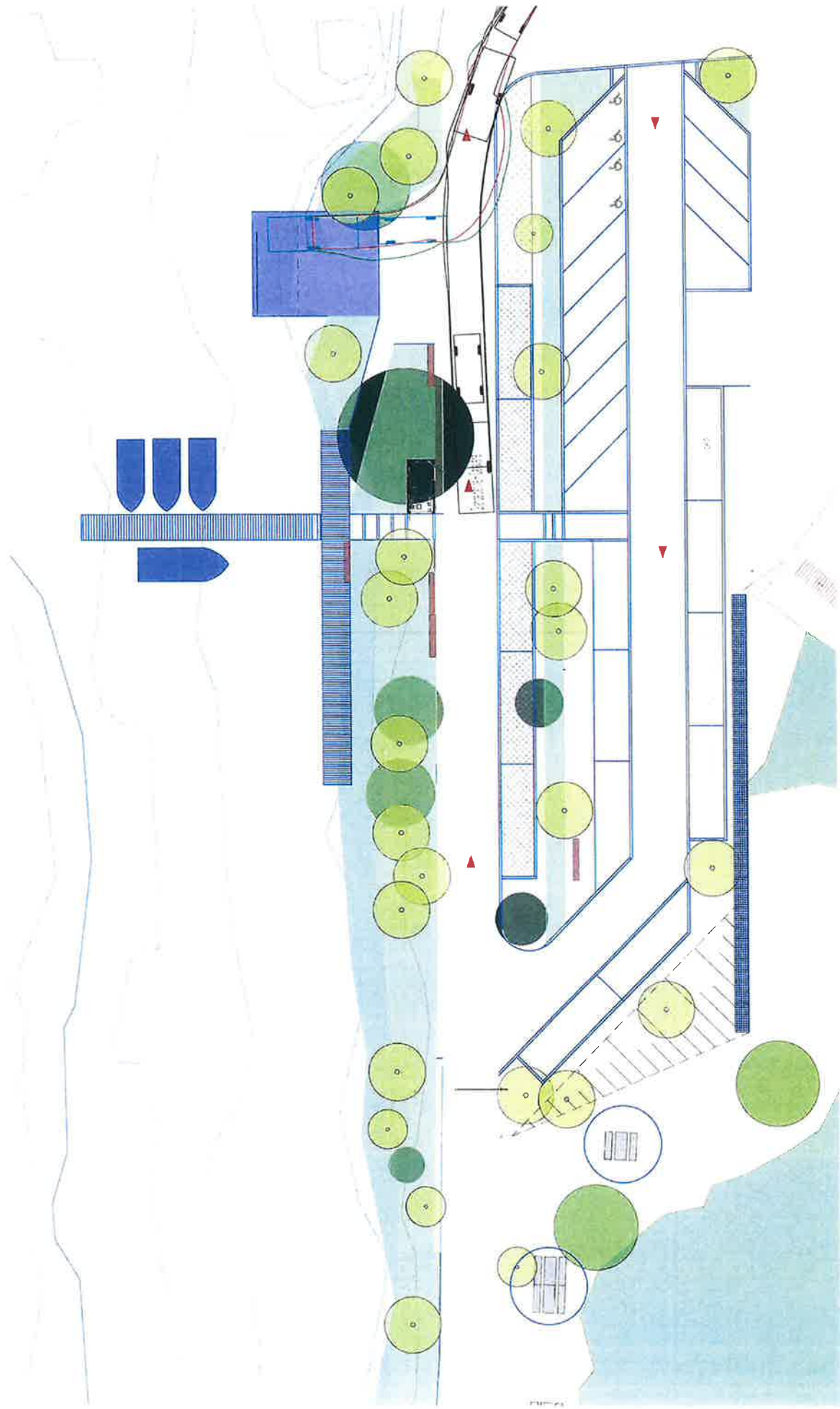
# SCÉNARIO 1 / LE PÔLE D'ACCUEIL / PROJET



Niveau eau 180.09

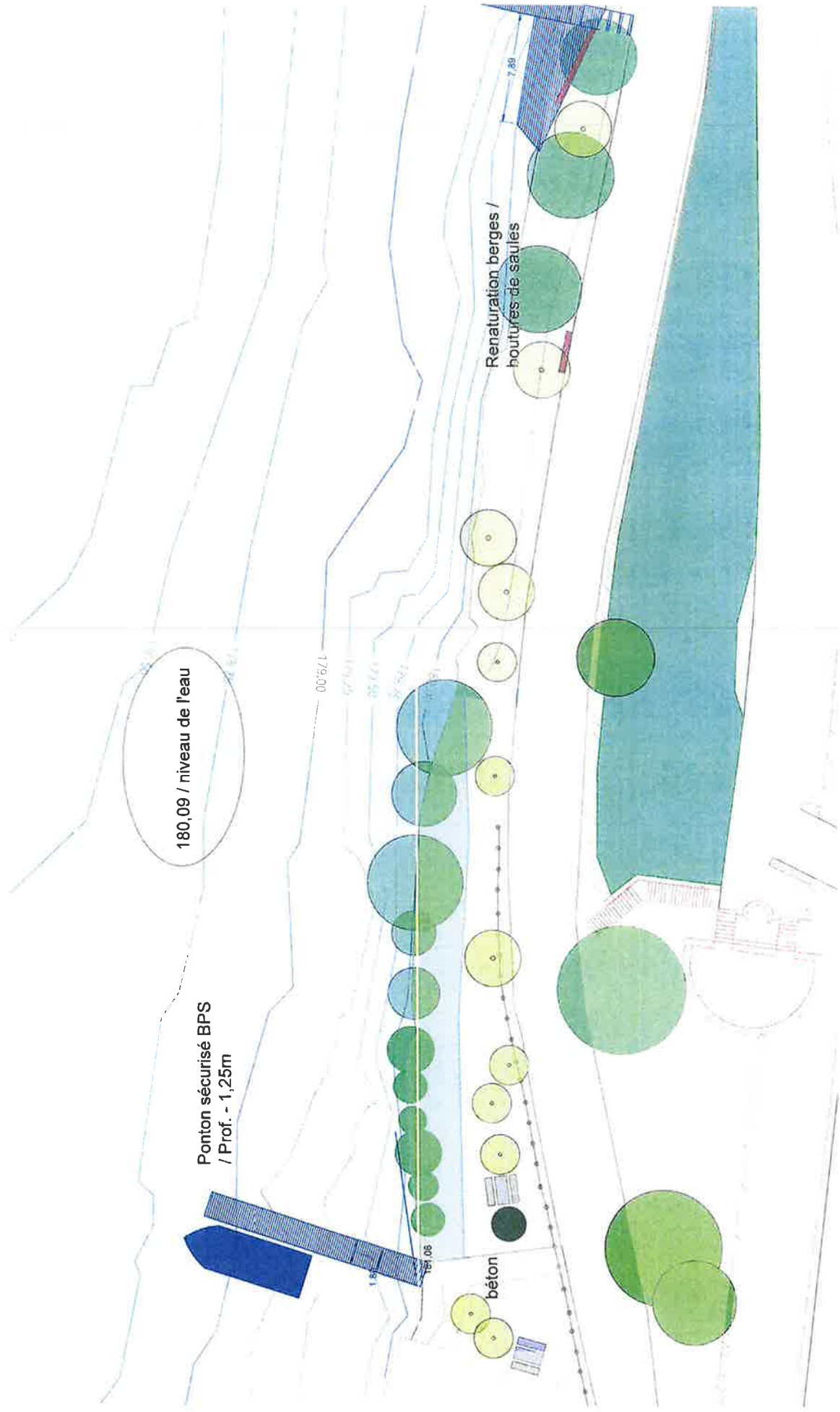
Echelle : 1/250° - superposition projet & état des lieux

# SCÉNARIO 1 / LE PÔLE D'ACCUEIL / EPURE DE MISE A L'EAU



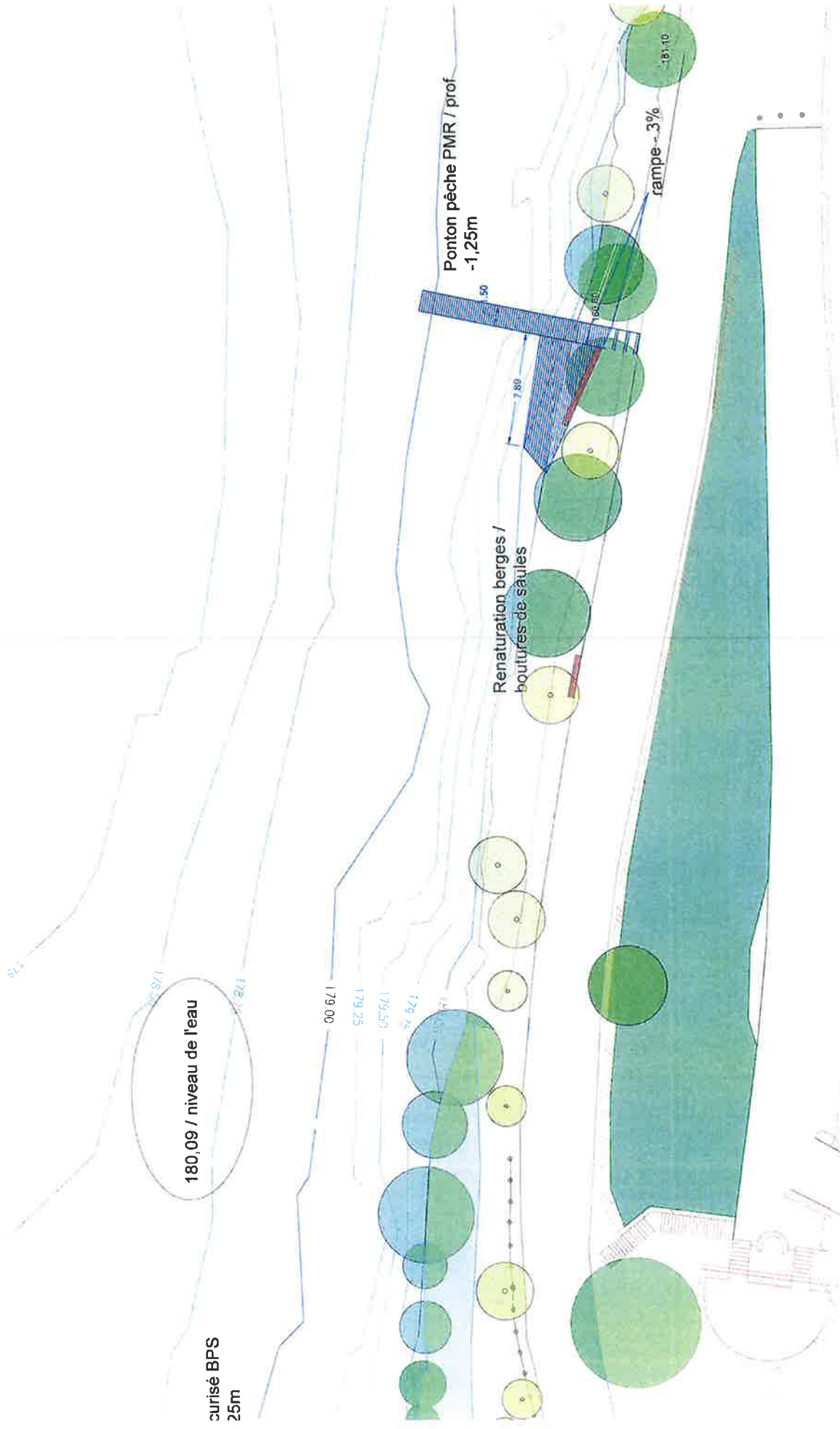
Echelle : 1/250°

# SCÉNARIO 1 / POLE BPS

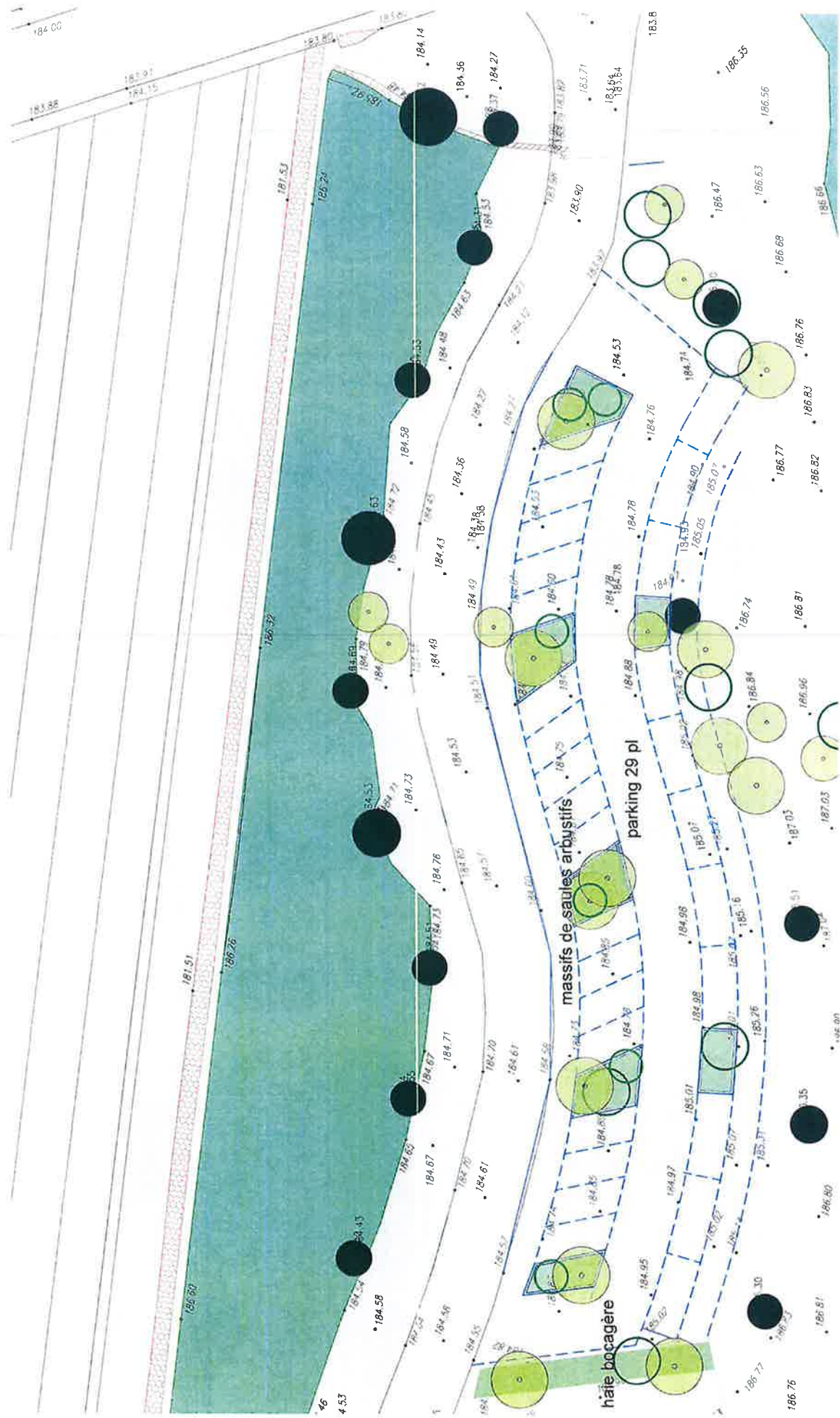


Echelle : 1/250°

# SCÉNARIO 1 / SÉQUENCE CENTRALE

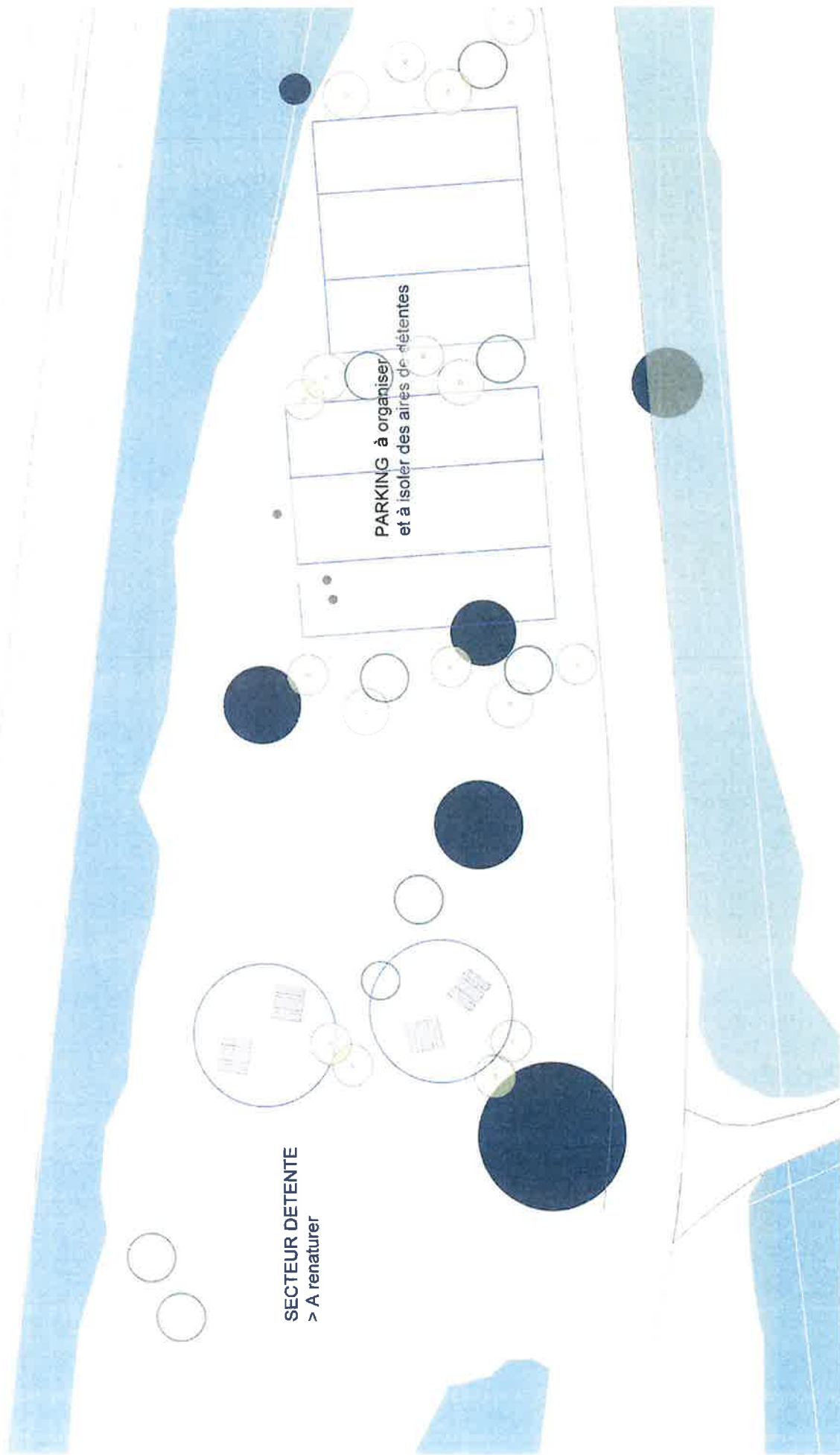


# SCÉNARIO 1 / LE SITE DES 'GREBES'



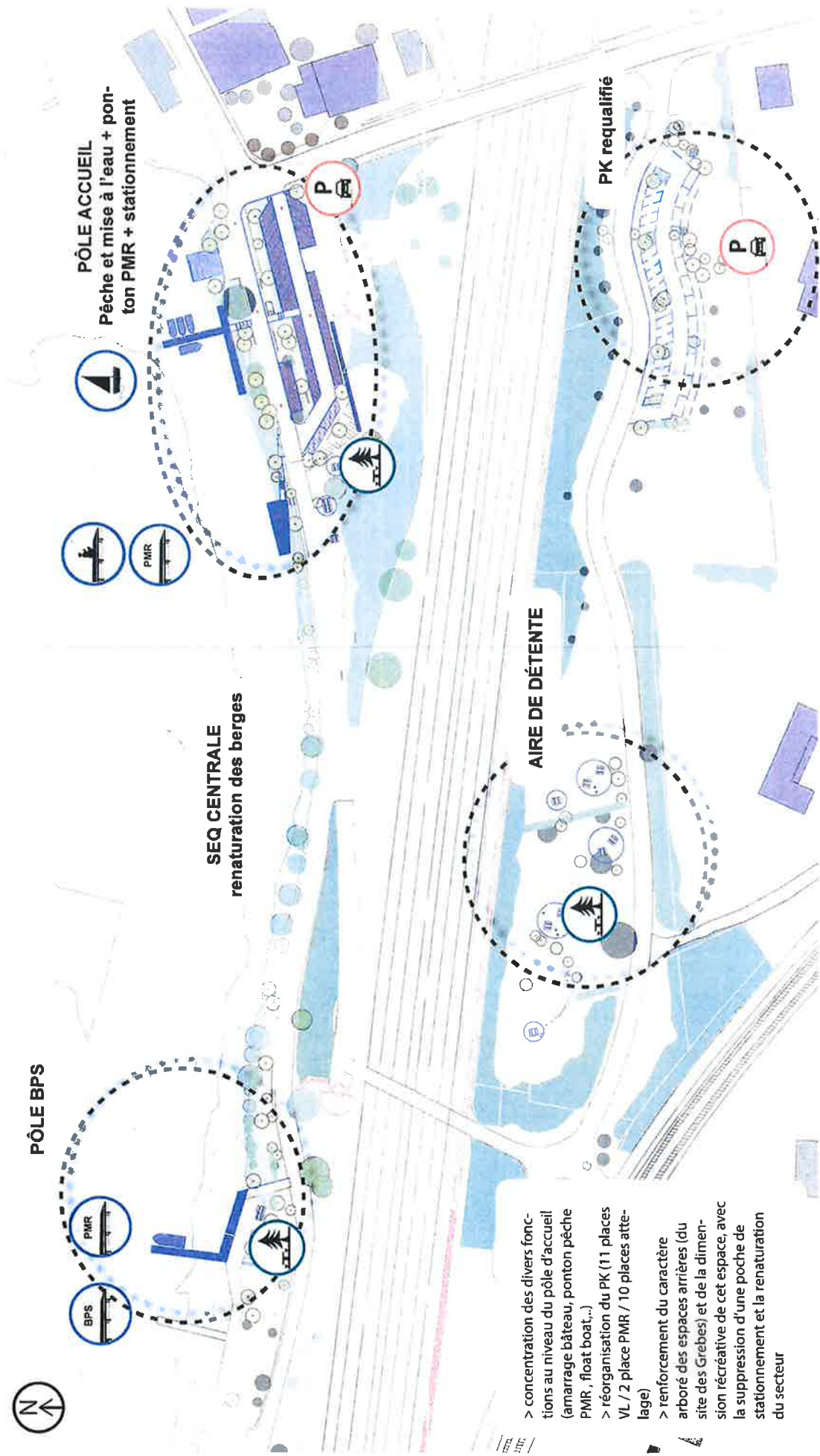
Echelle : 1/250°

# SCÉNARIO 1 / LE SITE DES 'GREBES'



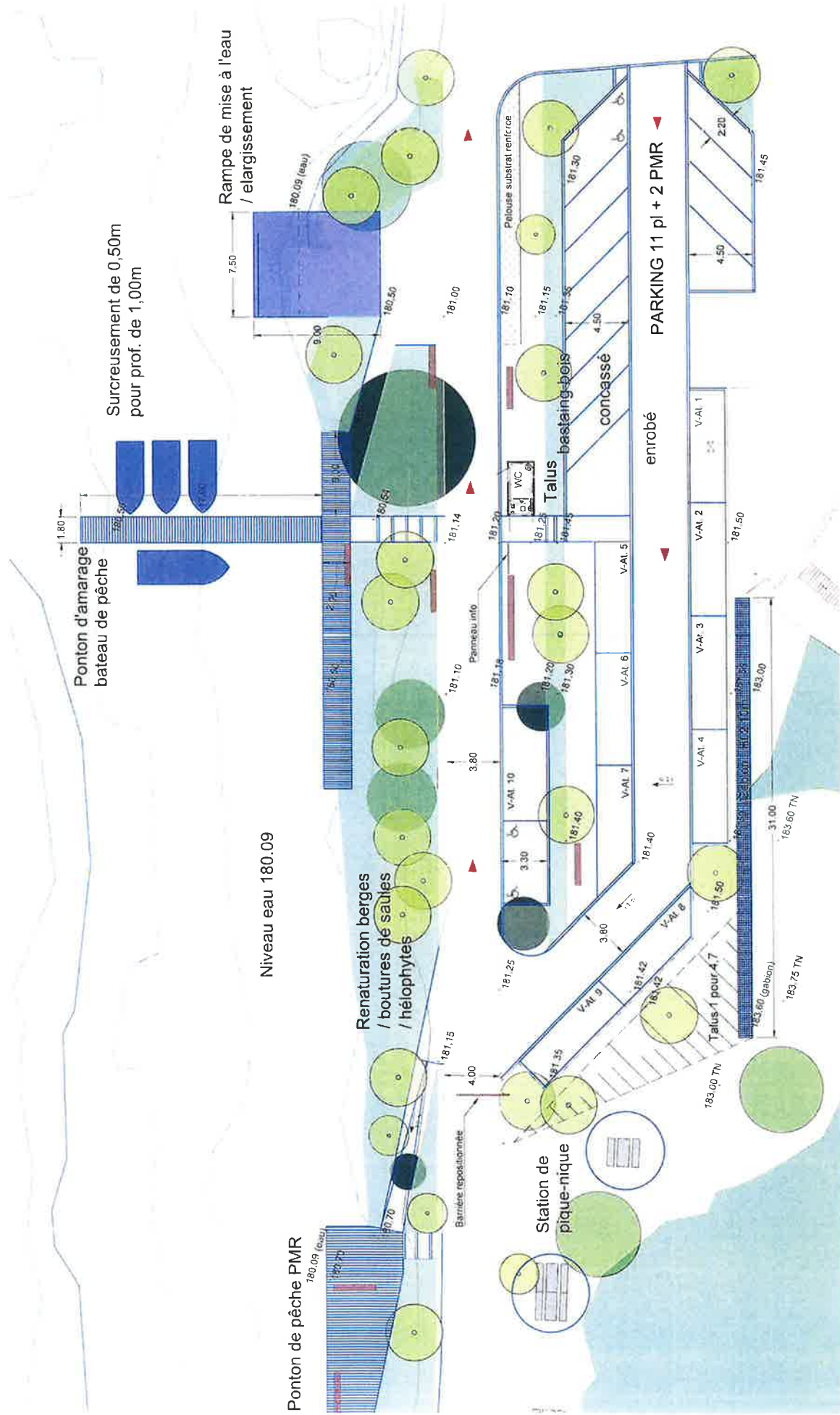
Echelle : 1/250°

# SCÉNARIO 2 / PLAN GLOBAL



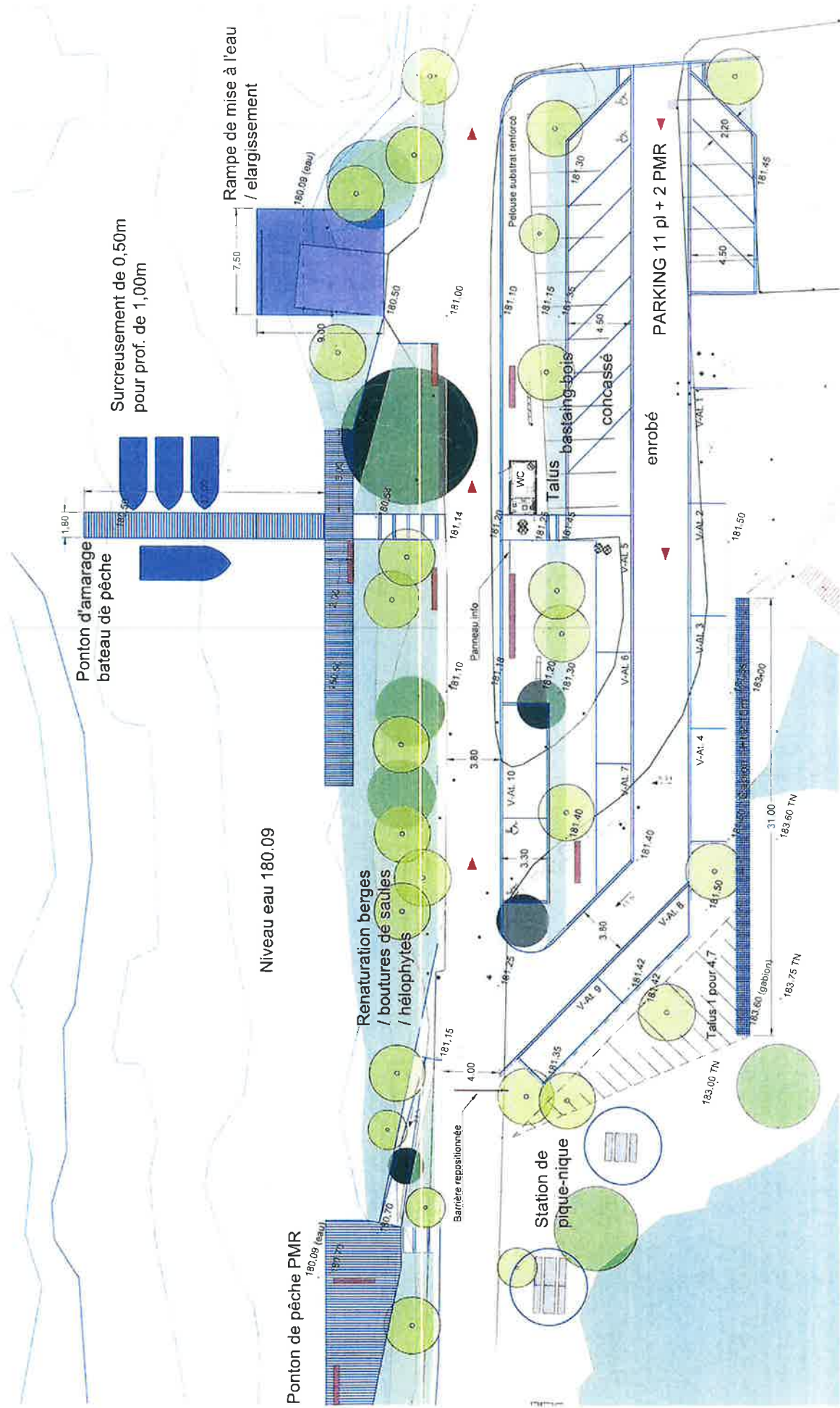


# SCÉNARIO 2 / LE PÔLE D'ACCUEIL / PROJET



Echelle : 1/250°

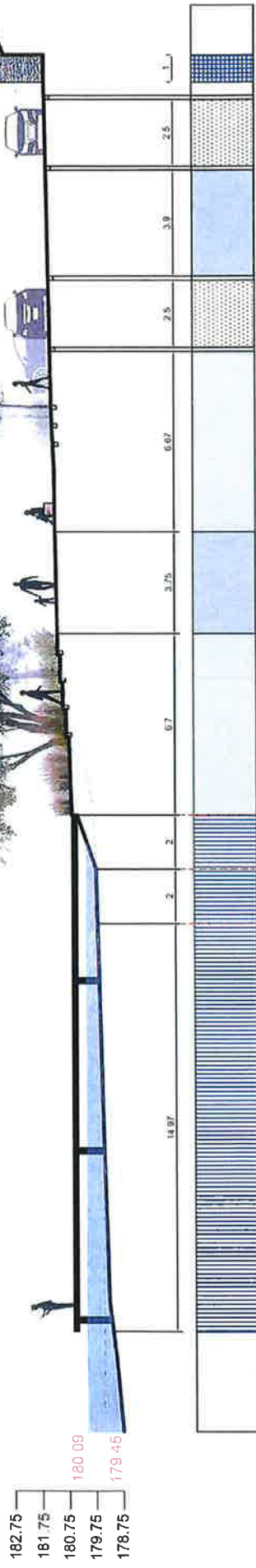
# SCÉNARIO 2 / LE PÔLE D'ACCUEIL / PROJET



Niveau eau 180.09

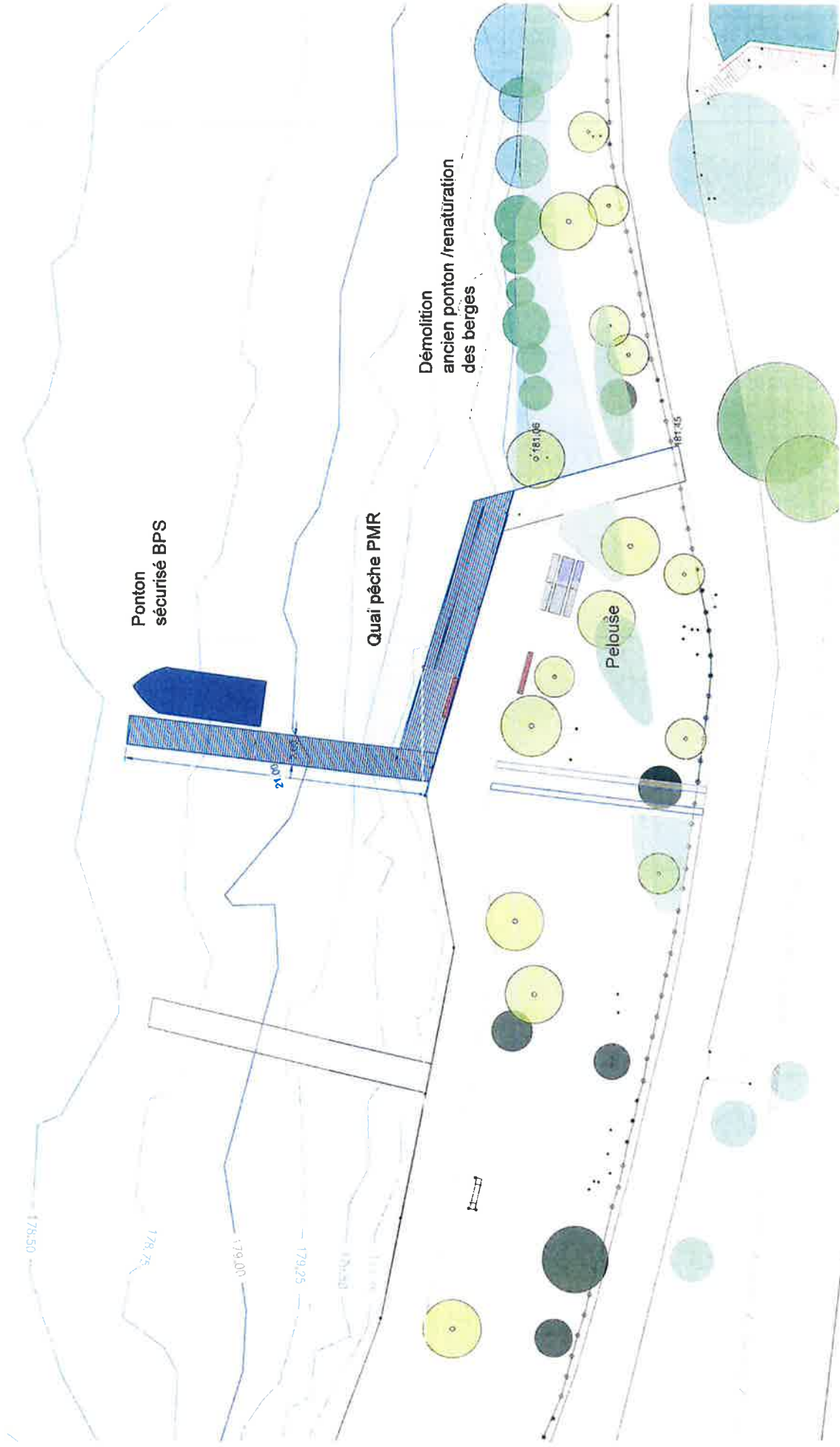
Echelle : 1/250° - superposition projet & état des lieux

# SCÉNARIO 2 / LE PÔLE D'ACCUEIL / PROJET



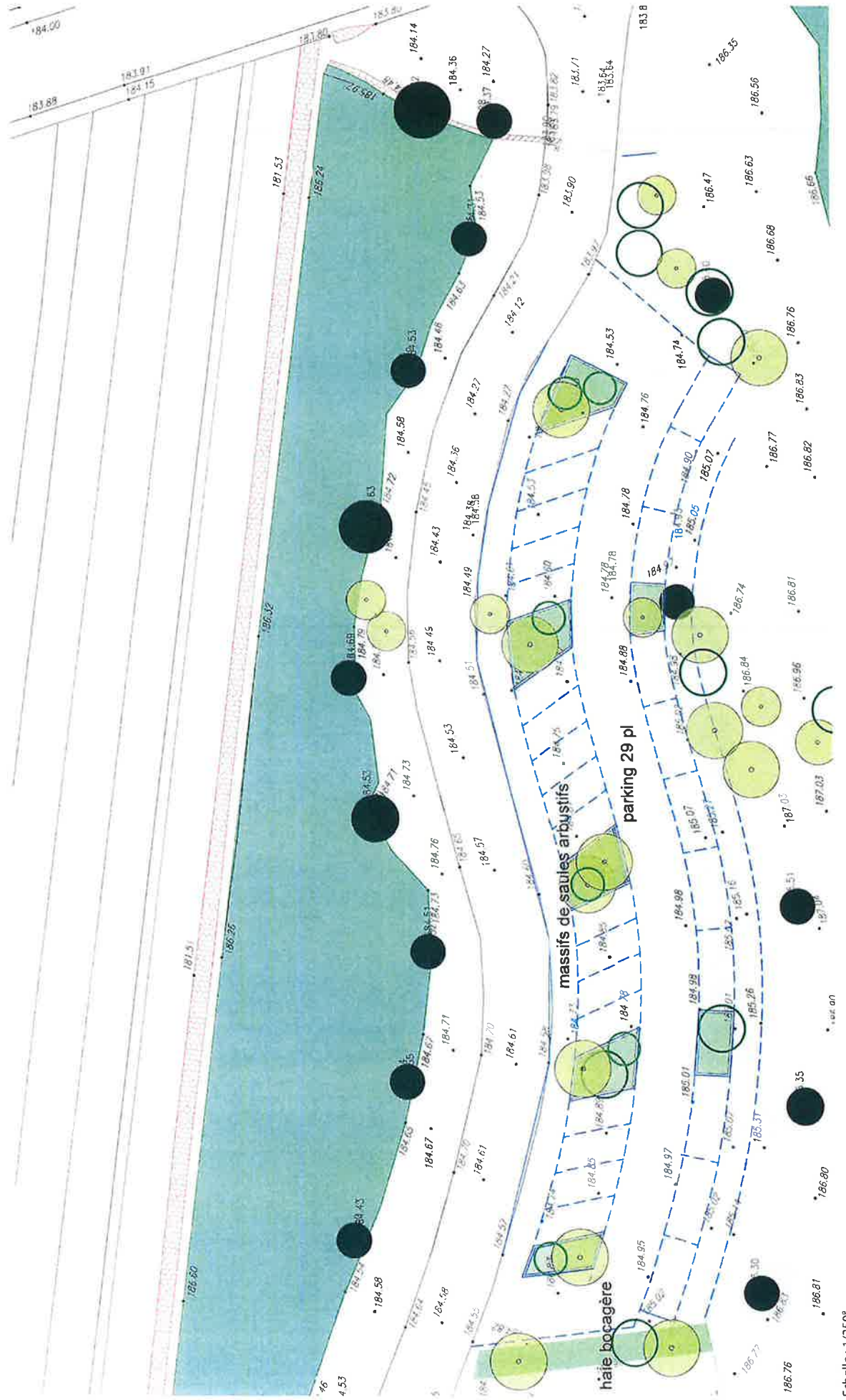
COUPE - Pôle d'accueil

# SCÉNARIO 2 / POLE BPS



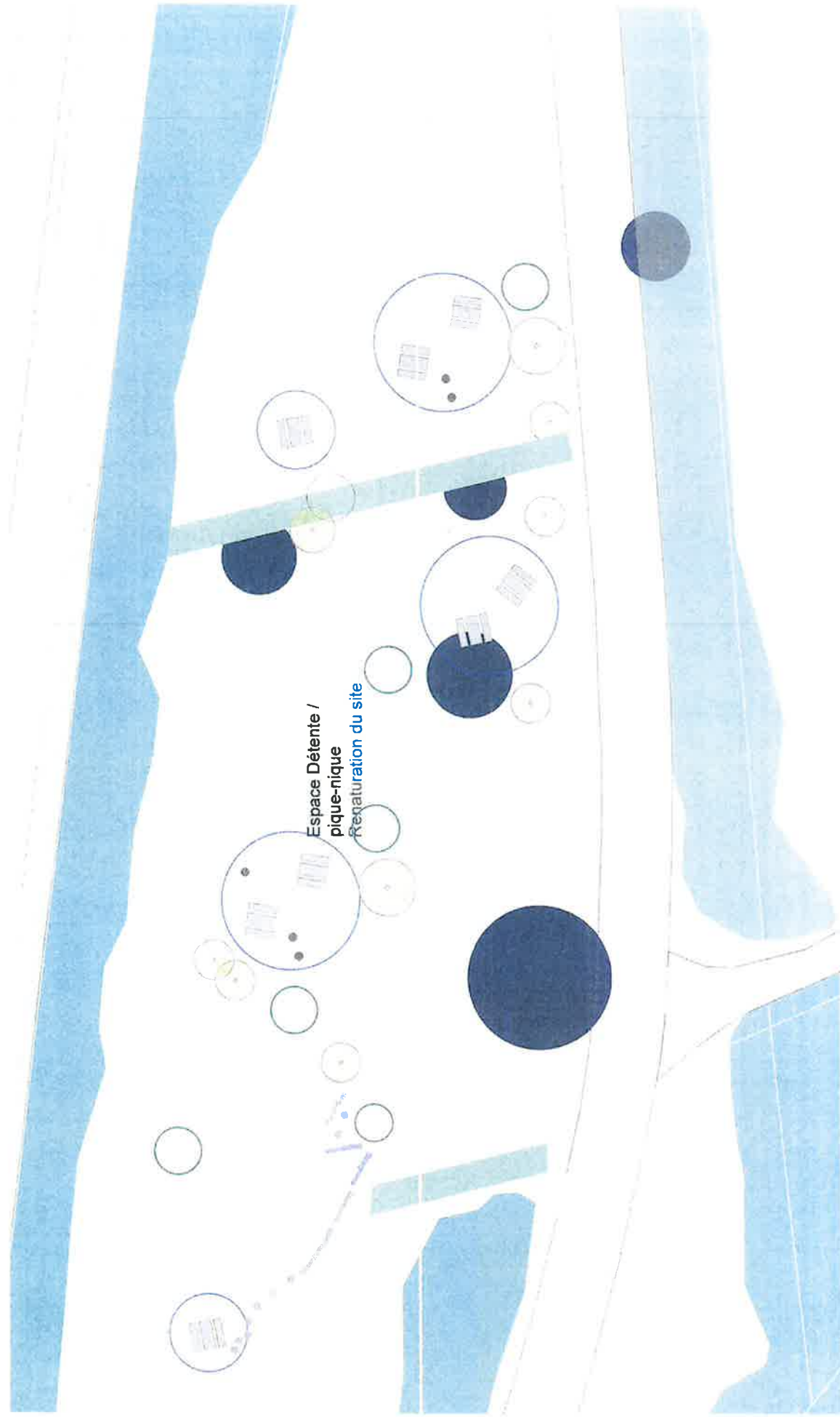
PLAN 1/250°

# SCÉNARIO 2 / LE SITE DES 'GREBES'



Echelle : 1/250°

## SCÉNARIO 2 / LE SITE DES 'GREBES'

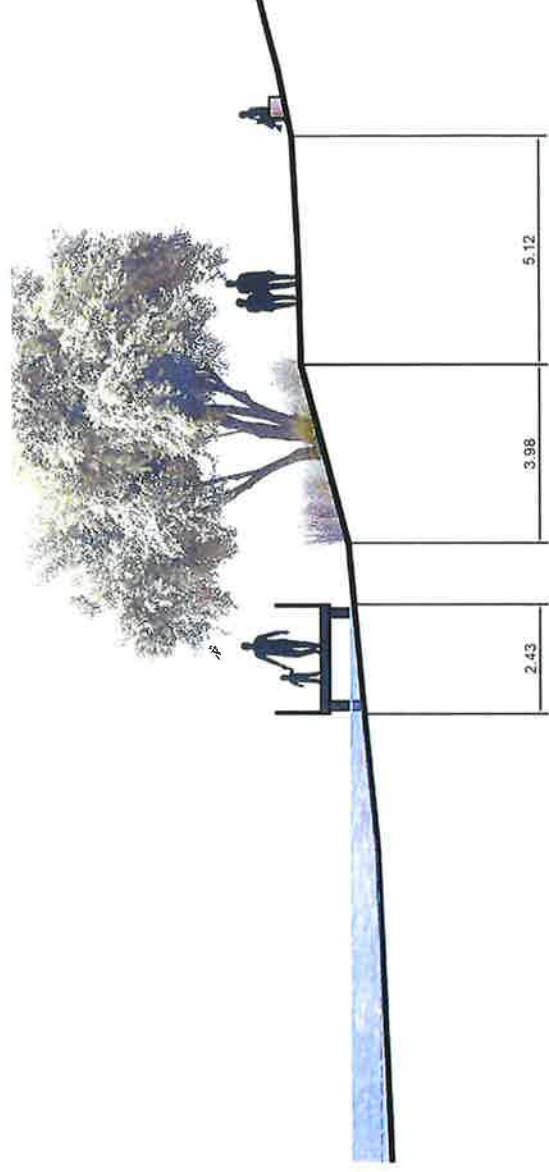


Echelle : 1/250°

# SCÉNARIO 1&2 / TRAITEMENT DES BERGES SÉQUENCE CENTRALE

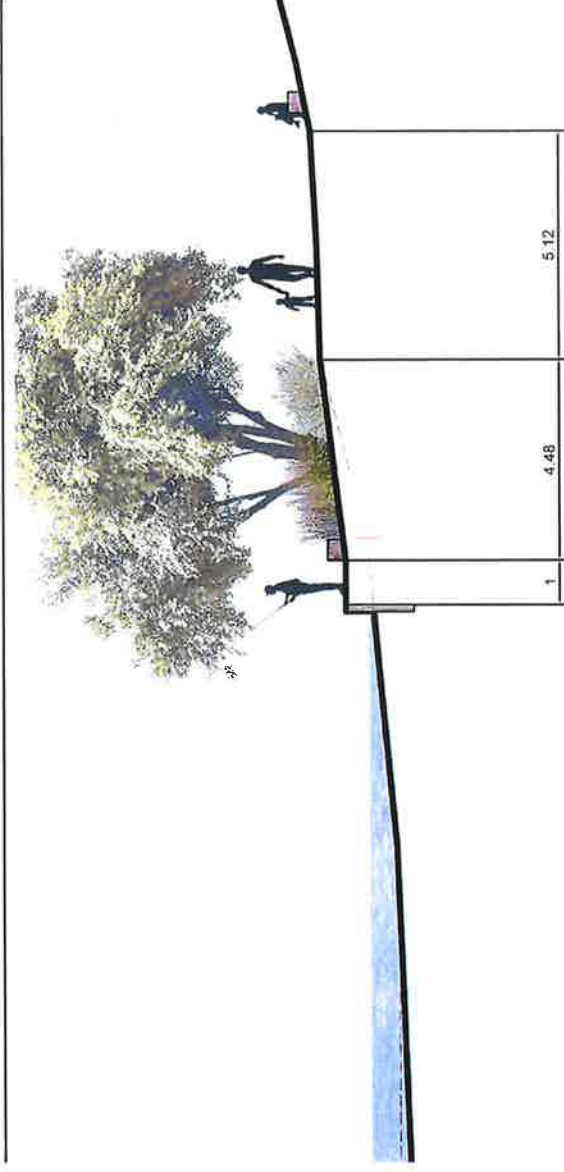
## COUPE DE PRINCIPE - OPTION 1

- > renaturation et stabilisation des berges en place - nattes préensemencées/ boutures de saules arbustifs et saules arborées
- > création d'une promenade ponton ?



## COUPE DE PRINCIPE - OPTION 2

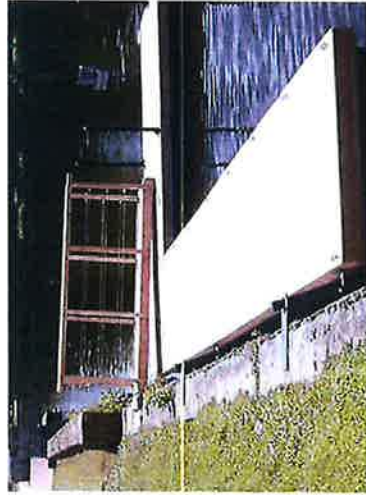
- > élargissement de la berge par tunage, avec création d'un cheminement en pied de berge
- > renaturation des berges - nattes préensemencées / boutures de saules arbustifs et saules arborées



# 10 - RÉFÉRENCES



PONTONS PMR



PONTONS ET AIRES DE DÉTENTE



RENOUVELLEMENT DES BERGES  
Helophytes et boutures de saules



# 10 - RÉFÉRENCES



TRAIEMENT AIRE DE STATIONNEMENT AVEC DES MATERIAUX PERMEABLES



STABILISATION DES BERGES  
Tunage, clayonnage, fascines de saules



SIGNALETIQUE & MOBILIER D'ACCUEIL